

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUCLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-de-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les crédits supplémentaires

M. Berteaux a saisi la Chambre de son rapport sur le dernier cahier de crédits supplémentaires. Le rapporteur général proteste en ces termes contre l'abus des dépenses non prévues au budget :

« Depuis le mois dernier, le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre trois projets de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 1902. C'est une nouvelle charge nette de 55,373,661 fr. 05 qu'on nous proposait d'imputer à cet exercice et qui vient d'aggraver les insuffisances résultant des moins-values constatées dans le rendement des impôts par rapport aux prévisions budgétaires.

« Si le Gouvernement et le Parlement ont plus que jamais le devoir de suivre la règle d'une rigoureuse sévérité dans les évaluations budgétaires, on doit reconnaître toutefois qu'en cette manière il ne dépend pas complètement d'eux d'éviter tout aléa.

« Il en est à peu près de même en ce qui concerne certains crédits supplémentaires qui sont nécessités par des dépenses résultant de circonstances exceptionnelles, de faits dont les conséquences échappent par leur nature même à toute prévision et ne sont susceptibles d'aucune évaluation précise.

« Mais à côté de ces crédits supplémentaires excusable il en est d'autres — et c'est malheureusement le plus grand nombre — qui correspondent seulement à des dépenses ordinaires que les administrations avaient la possibilité et par suite le devoir de prévoir et de calculer à l'avance et dont l'omission dans les budgets constitue des imprévus qui ne sont pas toujours involontaires.

« Aussi, en nous retrouvant encore une fois en présence des mêmes errements, si souvent condamnés par nos prédécesseurs, ne pouvons-nous nous empêcher de faire entendre à notre tour un sérieux avertissement.

« Si cette plaie grandissante des crédits supplémentaires ne pouvait être rapidement et complètement cicatrisée, toutes bonnes finances sincères auraient vécu dans notre pays.

« A ces errements nous n'avons à appliquer d'autre sanction que la responsabilité morale des ordonnateurs, laquelle est le plus souvent engagée par des administrateurs placés sous leurs ordres et qui sont, en fait, irresponsables.

« Cette situation peut-elle se perpétuer ? Nous ne le pensons pas.

« Votre commission du budget estime que la pratique abusive des crédits supplémentaires n'a que trop duré.

« Et puisque les administrations, au lieu de faire leur devoir en se renfermant strictement dans la limite des crédits qui leur sont alloués par la loi de finances, ne tendent au contraire trop souvent qu'à faire rétablir par la voie oblique des crédits supplémentaires les sommes dont le Parlement a prononcé et dont elles-mêmes ont, la plupart du temps, consenti la suppression ou la diminution, puisque la plaie s'étend sans cesse, nous proposerons à la Chambre dès cette fois-ci, à propos de certaines demandes qui révèlent une méconnaissance particulièrement inexcusable des règles de la comptabilité publique, des ajournements qui, en raison des circonstances où elles se présentent n'auront pas des inconvénients que nous signalions ci-dessus.

« En outre la commission du budget nous a donné mandat d'appeler la plus vigilante

attention des commissions qui lui succéderont sur la nécessité d'en finir avec des habitants aussi condamnables.

« Elles n'hésitent pas à penser que si ces pratiques devaient continuer elles entraîneraient comme une nécessité inéluctable l'obligation pour le Parlement d'établir la responsabilité effective et pécuniaire des ordonnateurs et même des administrateurs auxquels les dépassements de crédits seraient imputables. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 mars 1903

Présidence de M. Guillain, vice-président. Le projet de loi contre la « traite des blanches » est adopté.

La Chambre revient à la discussion sur les congrégations.

On en est au second des projets de la commission, celui qui concerne 28 congrégations prédicantes.

La commission propose le rejet en bloc.

M. Plichon, fait l'éloge des congrégations prédicantes dont les services rendus à la France dans les colonies sont dit-il, nombreux.

M. Plichon parle notamment en faveur des Franciscains, cette congrégation qui a inventé St Antoine de Padoue.

Mais conclut l'orateur, ce n'est pas contre les religieux que la lutte est engagée c'est contre la religion : on veut détruire la foi.

M. Rabier, rapporteur répond à M. Plichon : le gouvernement dit-il, ne veut que rappeler à l'ordre les congrégations qui se livrent à une lutte acharnée contre nos institutions : Les Franciscains surtout ; ces moines sont soumis au même chef que les Capucins, ce chef qui réside à Rome.

Du reste, toutes les congrégations prédicantes se valent, elles font concurrence au clergé séculier, à un tel point que celui-ci formule souvent des plaintes contre elles.

Les congrégations prédicantes s'occupent toujours de politique, dans leurs sermons, elles ne traitent que des questions sociales... à rebours.

Ces congrégations n'ont aucune existence légale : leurs maisons-mères sont à Rome, elles entretiennent les superstitions les plus grossières, et elles n'ont qu'un but : renverser la République.

L'abbé Gayraud défend à son tour les Franciscains ; les moines prédicants rendent de très grands services. L'orateur déclare que le libre exercice du culte catholique n'aura lieu qu'autant qu'existeront les congrégations prédicantes.

M. Combes dit que sans doute ces congrégations ont jadis rendu quelques services ; mais d'accord avec le Concordat, le gouvernement veut que le clergé séculier ait seul le droit de prédication.

Laisser la prédication à des congrégations, n'est pas conforme au Concordat : du reste, les congrégations prédicantes sont très libres et peuvent se permettre un langage excessivement grossier à l'égard du gouvernement, alors que le clergé séculier est tenu à plus de réserve.

M. Combes déclare que le gouvernement refuse le droit de vie aux congrégations parce qu'elles prêchent surtout contre la liberté, contre la République.

M. Combes demande le rejet des demandes des 28 congrégations prédicantes.

M. Delafosse proteste contre ce refus. Mais le scrutin donne raison au gouvernement :

Par 304 voix contre 246 la Chambre refuse de passer à la discussion des articles des projets relatifs aux demandes d'autorisation des congrégations prédicantes.

Et la séance est levée.

Séance du 25 mars 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président. L'ordre du jour appelle la discussion d'un cahier de crédits supplémentaires afférents à l'exercice 1902.

M. Gauthier (de Clagny) s'élève contre ces crédits supplémentaires, dont le total est de 40 millions.

On peut lire d'autre part le rapport à ce sujet de M. Berteaux.

M. Gauthier dépose une motion invitant le

gouvernement à réaliser l'équilibre du budget de 1904 par des économies, sans emprunt ni impôt nouveaux.

M. Berteaux déclare que le discours de M. Gauthier peut-être considéré comme une aimable plaisanterie.

Toutes les dépenses lourdes et inutiles ont été approuvées par les amis de M. Gauthier : Toutes les économies proposées ont été refusées par eux.

Les crédits supplémentaires sont fâcheux : il faut arriver à les supprimer.

M. Caillaux, déclare qu'il s'est toujours opposé aux augmentations de dépenses, puis il conteste certains chiffres présentés par M. Dubost dans son rapport au Sénat.

M. Coutant demande des budgets plus précis, plus exacts : pour arriver à diminuer la dette publique et supprimer les crédits supplémentaires, il faudrait que l'Etat établisse l'impôt sur le revenu, et le monopole des assurances.

M. Berry se plaint que les frais engagés pour l'arrestation des Humbert s'élève à une somme trop élevée : 110.000 francs.

M. Berry demande que la Chambre repousse ce crédit.

M. Vallé réclame le maintien de ces frais ; et les crédits supplémentaires des frais de justice sont votés.

Divers crédits sont également votés. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 24 mars 1903 (matin)

Présidence de M. Fallières.

La discussion du budget de la guerre est reprise ; le Sénat adopte les chapitres de 27 à 40 sans débat, sur le chapitre 48 (remonte et recensement des chevaux. M. Fortier demande le rétablissement d'un crédit de 100.000 fr. Cette demande est repoussée.

Les chapitres 41, 42 et 43 sont votés.

Séance de l'après-midi

M. Waddington expose comme inévitable le licenciement de 1500 ouvriers des établissements militaires.

M. le ministre de la guerre dit que l'on pourra à l'avenir pour l'exécution des commandes de l'artillerie, recourir à l'industrie privée. 2.000 ouvriers seront licenciés avec indemnité le 1^{er} avril ; il demande que le Sénat ne réduise pas davantage les crédits.

M. Antonin Dubost dit que le Sénat a le devoir de faire face aux difficultés de la crise en réorganisant la gestion et l'utilisation des ressources du trésor.

Il faudrait dès lors renoncer à instituer des établissements inutiles qui coûtent fort cher, surtout dans l'armée.

M. Rouvier dit que le rétablissement de crédits obligerait le gouvernement à recourir à un emprunt, il le repousse.

Le chiffre de la commission est adopté. Le total du budget de la guerre est diminué de 13 millions 1/2.

Le budget de la guerre est voté.

On passe au budget de la justice, dont les chapitres 1, 2 et 2 bis sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 25 mars 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend la discussion du budget de la justice qui est rapidement voté ; il en est de même des budgets de l'imprimerie nationale, de la Légion d'honneur.

On aborde le budget de la marine.

L'amiral de la Jaille présente quelques observations au sujet de la construction des cuirassés et proteste contre la suppression des indicateurs généraux de la marine.

M. Méric dit que la République a consenti de grands sacrifices pour sa marine dont on pourrait réduire les effectifs.

M. Pelletan soutient qu'il ne doit être fait aucune réduction de la puissance militaire de la France.

Séance de l'après-midi

Le Sénat reprend la discussion du budget de la marine dont les 6 premiers chapitres sont votés sans débat ;

Sur la rédaction du chapitre 7 (équipages de la flotte), l'amiral de Cuverville proteste

mais le chapitre 7 est voté ainsi que les chapitres 8, 9, 10

M. Cuvinot demande le retrait des décrets instituant des administrateurs de l'inscription maritime.

M. Pelletan dit que cette institution était réclamée par le parti républicain ; il la maintiendra.

Par 147 voix contre 119, le Sénat approuve le ministre.

Le budget de la marine est ensuite voté.

Le Sénat s'occupe ensuite du budget de l'instruction publique dont les 63 premiers chapitres passent rapidement.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

La commission des congrégations

Dans sa séance de mardi, la commission des congrégations a décidé de demander à la Chambre de mettre à son ordre du jour, immédiatement après l'examen des demandes d'autorisation la discussion du projet de loi, relatif à la compétence des tribunaux chargés de statuer sur la liquidation des biens des congrégations dissoutes.

La commission a ensuite décidé de convoquer le président du conseil pour lui demander l'avis du gouvernement sur les propositions relatives aux conditions de sécularisation des congréganistes hommes et à la situation des congréganistes femmes qui faisaient partie des congrégations enseignantes dissoutes.

Bien répondu

Il a quelque temps un journal parisien citait les faits suivants qui se seraient produits pendant le siège de Paris :

« A la veille de la bataille de Champigny, le 1^{er} décembre au soir, le général Ducrot fit donner à une batterie d'artillerie l'ordre de se porter sur un point indiqué, en prévision de la lutte du lendemain. Cette batterie avait à sa tête le capitaine Louis André.

« Le capitaine André, recevant l'ordre, répondit au général Renaud, commandant la brigade, qu'il était indisposé et ne pouvait monter à cheval. »

« Malgré toutes les observations qui lui furent faites par le général Renaud au sujet d'une pareille excuse dans une circonstance aussi grave, le capitaine André persista dans son refus et le capitaine de Sazilly prit, à sa place, le commandement de sa batterie. Le lendemain, le capitaine de Sazilly était tué au champ d'honneur.

« A la suite de cet incident, le capitaine André fut renvoyé sur les derrières de l'armée et n'eut plus l'occasion d'affronter le feu de l'ennemi. »

Le journal concluait en demandant au ministre de la guerre s'il était bien l'ancien capitaine Louis André.

C'est évidemment à cette question que répond le communiqué ci-après, donné textuellement hier matin aux journaux et agences par le chef du cabinet civil du ministre de la guerre :

« Dans un article qui a été reproduit dans certains journaux de province, un journal de Paris signale au ministre de la guerre un capitaine Louis André qui aurait refusé, lors des batailles de Champigny, d'aller occuper un poste qui lui avait été assigné par le général Ducrot.

« Comme ce capitaine a dû certainement être fusillé pour ce crime, le ministre de la guerre se trouve actuellement sans action sur lui. »

Cassation d'un sous-officier

On se souvient de la mort, au 27^e régiment d'artillerie, à Douai, du canonnier Mille, à la suite d'un bain où il avait, malgré ses observations, été plongé sur l'ordre d'un sous-officier.

A la suite d'une enquête, le sous-officier Gayte, du 27^e régiment d'artillerie, qui avait d'abord été puni de prison, vient d'être cassé par ordre du général Jeanne-rod, commandant le 1^{er} corps d'armée.

Gayte est placé comme simple canonnier au 15^e d'artillerie à Douai.

La responsabilité des locataires

Le Conseil d'Etat vient, en matière de responsabilité des locataires, de modifier sa jurisprudence dans un sens libéral, et il a rendu un arrêt qu'il est intéressant de signaler.

On sait que les principaux locataires doivent, aux lieux et place des propriétaires, un mois avant l'époque du déménagement des locataires, se faire représenter par ces derniers les quittances de leur contribution mobilière, faute de quoi ils sont tenus, sous leur responsabilité personnelle, de donner, dans les trois jours, avis du déménagement au percepteur.

Jusqu'à présent, on considérait comme responsable, en qualité de principal locataire, non seulement celui qui loue un immeuble en totalité pour le partager en appartements, de manière à gagner sur l'ensemble, mais encore le locataire qui, obligé d'abandonner les lieux, cède son droit au bail sans aucune intention de lucre.

Le Conseil d'Etat vient au contraire de décider que la responsabilité prévue par la loi n'est pas applicable à ce particulier, que des convenances personnelles ont amené à céder sa place à un autre occupant.

Cette nouvelle jurisprudence semble inspirée par des motifs de véritable équité.

En effet, le particulier qui quitte son appartement n'a plus aucun moyen de surveillance à l'égard de son successeur, et il n'y a aucune raison de maintenir contre lui une responsabilité qui n'est encourue qu'à raison de cette surveillance.

Au contraire, le principal locataire qui, après avoir divisé l'immeuble, en sous-loue les diverses parties l'administre aux lieux et place du propriétaire.

Reprise de l'activité solaire et taches solaires

L'activité solaire, publie le *Temps*, subit un nouveau réveil en ce moment. Depuis plus de deux ans, de rares taches se montraient à intervalles éloignés et encore leurs petites dimensions ne les rendaient pas intéressantes.

Tout dernièrement, le 17 février, une tache a passé au méridien central ; elle était de grosseur moyenne. Mais depuis quelques jours on peut remarquer une énorme tache de 30.000 kilomètres de diamètre, qui va devenir visible à l'œil nu le 27 de ce mois. Une bonne vue distinguera, à l'aide d'un verre fumé, une petite tache au centre du soleil. Un grand nombre de formations plus petites suivent cette immense tache dans une région de focales très remarquable. Depuis plusieurs années, pareils phénomènes n'ont pas été observés. Nul doute que la recrudescence de chaleur de ces jours derniers ne vienne, en bonne partie, de ces formations considérables qui accusent dans l'astre central de notre système une très forte chaleur. Il ne faudrait pas s'étonner non plus, d'après ce que nous apprend sur le même sujet M. L. Rudaux, d'assister, dans les soirées qui vont venir, à quelques manifestations d'aurores boréales : on les a déjà constatées dans des circonstances analogues, notamment en février 1894 et septembre 1898.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur les congrégations prédicantes, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Contre : M. Vival.
Pour : M. Lachize.
M. Rey s'est abstenu.

Au sujet de cette abstention, nous nous en tiendrons aux commentaires que nous avons publiés dans le *Journal du Lot* du samedi 21 et du mardi 24 mars.

Les cantonniers

Dans leur dernière assemblée générale, les cantonniers du Lot ont décidé l'envoi au conseil général de la pétition suivante pour la session d'avril :

« Monsieur le préfet,
« Messieurs les conseillers,

« Les cantonniers et chefs cantonniers de la vicinalité du département du Lot, réunis en assemblée générale le 1^{er} mars, dans une salle de la mairie de Cahors, ont l'honneur de vous exprimer le désir d'être assimilés à leurs camarades des routes nationales aux points de vue des salaires et de la retraite.

« Prient le conseil général de vouloir bien revenir sur le vote émis dans la session d'août 1902, relatif aux salaires de ces modestes fonctionnaires en cas de maladies et expriment le désir que les frais médicaux et pharmaceutiques soient pris sur les lignes d'entretien auxquelles ces agents sont attachés. »

Appel en 1903 des dispensés de l'article 23

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires une circulaire relative à l'appel, en 1903, des étudiants en médecine ou en pharmacie et des élèves ecclésiastiques, dispensés de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889.

Sous la réserve de la latitude accordée aux commandants de corps d'armée en ce qui concerne les dates de convocation, les étudiants en médecine ou en pharmacie et les élèves ecclésiastiques dispensés devront être répartis et instruits conformément aux dispositions suivantes :

1. Les étudiants en médecine seront répartis dans les régiments du chef-lieu de corps d'armée et placés sous la direction du médecin chef de service de chacun des régiments qui les initiera au fonctionnement du service de santé dans les infirmeries ; puis, ensuite, réunis en groupe pour assister aux conférences théoriques et pratiques du directeur du service de santé.

Les étudiants en pharmacie seront répartis dans les hôpitaux militaires du corps d'armée où ils seront initiés au fonctionnement des services de la pharmacie dans les hôpitaux militaires.

3. Les élèves ecclésiastiques seront convoqués dans les dépôts des sections d'infirmiers militaires où ils recevront l'instruction d'infirmier ou de brancardier militaire.

CAHORS

Encore le Collège de Jeunes Filles

Contrairement à sa promesse de samedi dernier, le *Quercinois* revient sur la question du Collège.

Dans l'intérêt même de M^{lle} H..., j'aurais désiré — je ne l'ai pas caché — cesser cette polémique maladroitement entretenue par le *Quercinois*.

Il plait, au contraire, à M. Maratuech de poursuivre la discussion, quitte à nuire à la personne qu'il prétend défendre !!!

Soit, je ne reculerai pas d'une semelle ; je ne le dois pas, ayant le bon droit pour moi et si mon confrère y tient, il constatera, par la suite, que j'ai encore d'autres cordes à mon arc.

Pour l'instant, je n'ai plus en face de moi qu'un adversaire : Le père de famille s'est évanoui !

Ce donneur de leçons qui insulte les femmes avec la bassesse d'un Basile est prudemment rentré sous sa tente.

Je ne l'y suivrai point.
Il reste il est vrai, M. Francis Maratuech ; mais il n'a plus la belle assurance des premiers jours.

Il se dérobe, c'est indiscutable.
Déjà, il y a quelques mois, au cours d'une autre polémique, je constatais — non sans étonnement en raison de la réputation, assez fautive qu'on lui faisait ! — que M. Maratuech était un adversaire... d'une bonne foi relative !

Cette constatation je la renouvelle et je vais prouver que ce n'est pas là une affirmation lancée à la légère.

J'observe tout d'abord que je ne me suis dérobé à aucune des questions de mon adversaire, tandis que lui n'a pas répondu à celle que je lui ai posée.

Je lui ai prouvé, texte du Syllabus en main, qu'il doit considérer les établissements laïques comme des « lieux de dépravation pour l'imprévoyante jeunesse, » — C'est le mot même de Pie IX qui déclarait en outre que « les catholiques ne peuvent pas accepter un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise. »

Il s'agissait de choisir :
Ou être avec le pape et le Syllabus — ce Syllabus qui vous gêne, Monsieur ! — et blâmer de parti pris l'enseignement neutre et impartial des Collèges et des Lycées,
Ou avouer que le pape a eu tort et reconnaître le bien fondé de ma protestation.

Le cas était embarrassant, aussi mon contradicteur a-t-il cru très habile de s'en tirer par une pirouette.

Avec une mauvaise foi insigne, il rompt les chiens et déplace la question.

Un lecteur qui n'aurait pas, en effet, suivi la polémique, penserait, à la lecture du *Quercinois*, que la question à débattre est de savoir quelles sont mes idées et mes croyances.

Si la chose intéresse à ce point le Directeur du *Quercinois*, je serai heureux de lui fournir — quand nous aurons vidé la présente question — des renseignements précis qui remplaceront avantageusement ceux, évidemment erronés, qu'on lui fournit sur mes idées philosophiques ou mes « pratiques » !

Mais il me permettra bien, pour l'instant, de le ramener de gré ou de force à la véritable question.

Il est au moins étrange de voir M. Maratuech, — réactionnaire clérical militant, — qui confiera ses enfants, lorsqu'il en aura, aux couvents ou aux séminaires, se poser en défenseur de l'enseignement du Collège... pardon de l'enseignement d'UN professeur du Collège ;.... or, souligner cette nuance, n'est-ce pas légitimer clairement ma plainte ?

C'est pourquoi je la souligne.

M. Maratuech, ayant beaucoup parlé de moi, et de mes opinions philosophiques termine, brièvement, son article en déclarant qu'il est surpris d'apprendre que les républicains m'approuvent d'avoir dénoncé l'enseignement clérical d'un professeur, et il résume mes griefs ainsi : Ce professeur a « osé se faire un porte-bonheur d'une médaille trouvée, comme de parfaites » laïques auraient pourtant le droit de s'en faire un, avec le classique fer à cheval » ou l'amulette à la mode. »

Décidément c'est un état d'âme !...
M. Maratuech ne rêve que superstitions autour de lui.
Et il conclut :

« Dans l'espèce, la neutralité, exigée par M. Coueslant, devient donc de l'intolérance : c'est ce qu'il était bon de démontrer. »

Un pr blème : Cherchez, lecteurs, la démonstration....!

Réduire mes griefs au port d'une médaille et affirmer que vouloir un enseignement neutre c'est exiger un enseignement intolérant, est-il possible d'être à ce point de mauvaise foi ?

Voyons, M. Maratuech, y a-t-il intolérance à demander que le professeur — d'un établissement de l'Etat — s'occupe exclusivement de ses programmes et s'abstienne de parler, à tout instant, en classe,

du Pape,
de son Infaillibilité,
de la Vierge,
de Monseigneur,
des curés du voisinage,
des enfants de chœur ;

Y a-t-il intolérance à exiger qu'un professeur ne demande pas, en classe, quelles sont les élèves qui ont assisté au sermon de Monseigneur, félicitant vivement les unes, et infligeant, par suite, un blâme aux autres ?

Y a-t-il intolérance à demander que ce professeur ne s'occupe pas de savoir, — par des rapports imposés, — ce qui se passe au cathéchisme afin de distribuer mauvaises notes et punitions à celles de ses

élèves qui ne sont pas suffisamment attentives au cours de M. le curé ?

Y a-t-il intolérance à demander que le professeur ne s'inquiète pas, en service des « trois élèves qui ne vont pas à confession ou à la messe » ?

.... Et je vous le répète, Monsieur, je ne suis pas au bout, je puis, je vous l'affirme, apporter des faits nouveaux ;... mais ne pensez-vous pas qu'il serait préférable d'en rester là, dans l'intérêt même de votre protégée ?

J'ai obtenu satisfaction par un changement certain dans l'esprit des leçons, je demande rien autre chose ; je n'ai donc aucun intérêt personnel à poursuivre cette discussion.

Cependant je défends une bonne cause j'ai le droit pour moi et si vous tenez absolument à amuser la galerie, je suis votre homme.

Rira bien qui rira le dernier !

A. C.

LE 3^e CONCERT

De l'Orchestre Symphonique

La Commission de l'Orchestre Symphonique nous prie d'informer le Public qu'un petit contretemps survenu l'oblige à modifier tant soit peu la composition du programme de son prochain concert du 5 avril.

Mademoiselle Leclerc ne pourra pas prêter son précieux concours annoncé. Elle fait partie du quatuor vocal Mauguier et ce quatuor donne sa troisième séance annuelle à Paris le 7 avril ; or, la répétition générale, pour laquelle la présence de Mademoiselle Leclerc est obligatoire, doit avoir lieu le 6 à quatre heures.

D'un autre côté, par suite d'engagements antérieurs, il est impossible à ces Messieurs de la Société des Concerts du Conservatoire, de changer cette date du 5 avril.

Mademoiselle Leclerc sera remplacée par Mademoiselle Gril, 1^{er} prix de chant du Conservatoire de Paris en 1902, actuellement à l'Opéra-Comique où elle vient de reprendre avec succès le rôle de Louise dans la *Louise* de Charpentier. Elle se fera entendre principalement dans l'air d'*Alceste* de Glück, avec lequel elle a concouru au Conservatoire.

La Commission de l'Orchestre Symphonique profite de la circonstance pour rappeler de nouveau au Public que tous ses efforts tendront à la réalisation de ce qu'elle s'est proposé et qui est de créer à Cahors, hélas ! si déshérité à ce sujet, un courant favorable aux manifestations véritablement artistiques. Comme elle sait qu'il n'est pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, elle conjure ses concitoyens de ne pas lui être systématiquement hostiles. Qu'ils viennent écouter les grands Maîtres de la composition musicale interprétés par des maîtres de l'exécution musicale et ils ne mettront point longtemps à sentir que rien n'est comparable aux sensations qu'ils éprouveront. Les grands génies de la musique ont fixé une langue incomparable leurs joies comme leurs souffrances ; communier en leur perfectionner son être moral.

De Cahors à Alençon

Les nouvelles occupations de M. André, ancien Inspecteur primaire

Sous ce titre nous lisons dans le *Quercinois* de mardi :

La *Patrie* nous a apporté les renseignements suivants sur l'incident de Domfront :

Il y a quelques jours, le capitaine Poiret se conformant en cela aux instructions qui prescrivent de faire aux hommes des conférences morales, notamment sur le devoir, la patrie, adressait aux hommes de sa compagnie une allocution sur la patrie.

Le capitaine faisait ordinairement ces conférences à la machine à écrire ; cette fois-ci, comme il n'existe pas à Domfront de machine à écrire, il s'est adressé à un primeur, non pas — encore une fois — qui eût la moindre intention de donner la plus petite publicité à son œuvre. Il demandait, en effet, dix exemplaires qu'il destinait à sa famille, notamment à ses trois fils et à ses deux filles ; c'est ce qu'il a formellement et nettement indiqué dans une première entrevue où furent arrêtées les conditions matérielles du marché.

Le 11 mars, à quatre heures et demie, le capitaine revenait chez l'imprimeur, apportant cette fois son manuscrit. Après l'avoir examiné, l'imprimeur déclara qu'en raison de l'étendue du texte il ne pourrait livrer l'épreuve corrigée que six jours après, le mardi suivant. Le capitaine partit.

DIX MINUTES APRÈS, LE MANUSCRIT ÉTAIT ENTRE LES MAINS DU SOUS-PRÉFET.

Le 14 mars, le capitaine était puni de trente jours d'arrêt de rigueur avec ce motif singulier : « A cherché à faire imprimer une allocution contenant des termes injurieux pour le gouvernement. » Le « a cherché » est un pur chef-d'œuvre !

Bien entendu, l'imprimeur est affilié à la loge d'Alençon que dirige un vénérable qui s'appelle André, comme le ministre de la guerre — coïncidence dont il se targue — devant lequel tremblent tous les fonctionnaires du département. Le vénérable André dirige en chef la région de l'Orne, comme le caporal bottier Lagout commande à l'Auvergne entière !

Et le Quercinois ajoute :

Nous donnons ces détails sous toutes réserves et sans d'inutiles commentaires, uniquement pour fournir au Journal du Lot l'occasion de démentir ou d'expliquer un fait qui le touche d'autant plus directement que le bruit court, à Cahors, que le « vénérable » André est notre ancien Inspecteur primaire, — et l'imprimeur en question un très proche parent de M. Coueslant !

Le « Quercinois » comprend parfaitement la perfidie d'une pareille insinuation et il sent bien qu'on lui mettra le nez dans ses ordures... une fois de plus ! Voilà pourquoi il lance la calomnie... avec réserves.

Bon apôtre !...

En ce qui me concerne, je n'ai qu'un mot à dire :

Je n'ai aucun parent à Domfront, mais même s'il eût été vrai que l'imprimeur de Domfront fût mon parent, je ne serais pas plus responsable de ses actes que M. Francis Maratuech ne peut l'être des actes de ses ascendants : de celui « très proche », par exemple, qui fut commissaire de police de l'Empire... et tout le monde sait quelle besogne on attendait, en général, de ces fonctionnaires.

En ce qui concerne mon ami André, je ne saurais mieux faire que de reproduire l'entre-filet suivant que je trouve dans l'« Avenir de l'Orne » du 20 mars 1903, journal que dirige avec talent l'ancien inspecteur primaire de Cahors.

Cet entre-filet donnera satisfaction à M. Maratuech qui en sera ainsi pour sa petite calomnie.

A. C.

AU « NOUVELLISTE DE LA SARTHE »

Le Nouvelliste de la Sarthe raconte, d'après le Gaulois, dans son numéro du 20 mars courant, que le capitaine Poirier, du 104^e de ligne à Domfront, « aurait été dénoncé par un imprimeur, directeur du journal du bloc-combiste » et il ajoute :

« Bien entendu, l'imprimeur en question est affilié à la loge d'Alençon que dirige un vénérable qui s'appelle André, comme le ministre de la guerre, — coïncidence dont il se targue, — devant lequel tremblent tous les fonctionnaires du département. Le vénérable André dirige en chef la région de l'Orne comme le caporal bottier Lagout commande à l'Auvergne entière. »

Sans m'attarder à répondre aux ineptes insinuations personnelles du Nouvelliste de la Sarthe et du Gaulois — Pourquoi diable s'occupent-ils de l'Orne ? — j'affirme qu'aucun imprimeur de Domfront n'appartient à la franc-maçonnerie et n'est, par conséquent, affilié à la Loge d'Alençon. J'ajoute que j'ai appris moi-même l'histoire du capitaine Poirier, par une dépêche m'arrivant de Paris, que je ne me suis jamais occupé de cette affaire, ni directement, ni indirectement.

D'ailleurs, tout le monde sait que j'aime, autant que le Nouvelliste de la Sarthe et le Gaulois, l'armée dans laquelle je compte un assez grand nombre d'officiers comme anciens élèves.

Mais une affirmation contraire à la vérité ne pèse pas lourd aux journaux nationalistes et bien pensants.

A. ANDRÉ.

D'un adversaire loyal on pourrait espé-

rer une rectification, la reproduction par exemple du démenti catégorique de notre ami André; mais du « Quercinois ».....!

La « Croix-Défense » d'aujourd'hui me pose une question à peu près identique à celle du « Quercinois ». Quelle prenne sa part des réflexions qui précèdent.

A. C.

Compatriote

Notre jeune et distingué compatriote M. Anatole de Monzies, sous-chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, avocat à la cour d'appel de Paris, est nommé Avocat-conseil de l'Association de la presse républicaine départementale.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Les Congrégations

Le vote de mercredi, par la Chambre, frappe quatre congrégations d'hommes établies dans notre département et atteint onze écoles libres.

Ce sont celles de Labastide-Murat, de Limogne, de Montfaucon, de Rocamadour, confiées aux frères du Sacré-Cœur, de Padirac, près le Puy; celles de Figeac, d'Arnis, de Sénaillec, que dirigent les frères de Saint-Gabriel; celles de Martel où professent les petits frères de Marie; enfin, celles de l'Hôpital-Saint-Jean et de Castelnau-Montriat, qui appartiennent aux frères de S-Viateur.

Grave accident

M. Léon Ferrando, brasseur rue de la Brasserie à Cahors, venait hier matin vers 11 heures, de la gare des marchandises.

Il était en compagnie de son domestique, Basile Poujet, âgé de 50 ans, sur son chariot traîné par un cheval acheté depuis dix jours à peine.

Le chariot était chargé de paniers de bière et de limonade.

Arrivé dans l'Avenue de l'Abattoir, un chien se mit à aboyer : le cheval prit peur et s'emballa.

M. Ferrando, pour éviter de se heurter à la barrière du chemin de fer, dirigea le cheval du côté du Pont Valentré.

Mais à ce moment, un violent tourbillon de poussière le mit dans l'impossibilité de distinguer exactement la direction; et le cheval mal guidé franchit le talus qui se trouve à l'entrée du pont et alla tomber dans le champ qui se trouve en contrebas d'une hauteur de deux mètres.

Dans le choc, M. Ferrando fut projeté dans le champ, et n'eut heureusement aucun mal.

Poujet voyant le danger sauta, mais en tombant une des roues de derrière du chariot le saisit et le blessa très gravement.

M. le docteur Valat appelé à donner des soins à Poujet n'a pu se prononcer.

Aujourd'hui l'état du malheureux est toujours très grave.

Musique du 3^e de ligne

PROGRAMME DES 26 ET 29 MARS 1903

Allégo militaire. X.
Zampa (Ouvvert). Hérod.
Valse rêvée. Giraud.
Sigurd (fantaisie). Rey.
Mascarade (Polka). Strauss.

Allées Fénelon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

Fêtes de Pâques 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour.

A l'occasion des Fêtes de Pâques les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G.V. n° 2 et G.V. n° 102 du samedi 4 au mercredi 22 avril inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 23 avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 23 avril.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Foire du 22 mars 1903. —

Notre foire a été superbe sous tous les rapports. Sans doute le beau temps de la journée n'a pas été sans effets, mais les nombreux étrangers venus de tous les environs ont aussi beaucoup contribué à hausser l'importance de cette foire.

Nous avons remarqué que les transactions ont été nombreuses.

Bêtes à cornes : 650 paires.
Veaux : 25 vendus de 0 fr. 90 à 0 fr. 95 le kilo.

Moutons : diminution notable.
Porcs gras : 18 vendus de 50 à 55 fr. les 50 kilos.

Porcs de lait : 95 vendus toujours très cher.

Volaille : 250 paires vendues 0 fr. 75 la livre. Dindes : vendues 5 à 6 fr. la pièce. Dindons : vendus à 0 fr. 65 la livre. Lapins domestiques : vendus 0 fr. 30 la livre.

Ceufs : 60000 vendus 0 fr. 55 la douzaine.

A la halle :

Blé : vendu 19 fr. 50 l'hectolitre.

Maïs : 90 hectol. vendu 11 fr. 25

Avoine : 80 hectol. vendu 9 fr. 50

Pommes de terre : 45 hectol. vendues 5 fr.

Prunes pour boisson : 10 quintaux vendues 15 et 17 fr. le quintal

Haricots : vendus 30 fr. l'hectol.

Luzerne : 50 hectol. vendu à 10 fr.

CATUS. — Foire. — Aperçu de quelques prix :

Bœufs gras 30 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, tendance à la baisse; bouillons de 300 à 400 fr. la paire; porcs gras, 50 fr. les 50 kilos; moutons gras, 0 fr. 75 le kilo; poulets, 0 fr. 75 le demi-kilo; lapins, de 0 fr. 30 le demi-kilo.

Ceufs, 0 fr. 50 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

BAGNAC. — Révocation du Maire. —

Par décret de M. le Président de la République en date du 15 mars courant, M. Jules Rozières, maire de la commune de Bagnac, est révoqué de ses fonctions.

SAINT-CÉRÉ. — Le feu. —

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi soir à six heures dans la maison habitée par le commandant Lespinasse, située route Neuve et rue du Mazel. Grâce à la promptitude des secours, on a rapidement maîtrisé le feu, et les dégâts purement matériels, sont peu importants.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — Remonte. —

Le Comité du dépôt de remonte d'Arillac, procédera aux achats de chevaux de selle, de 4 à 8 ans, à Gramat, le 6 avril prochain, à 9 heures du matin, place du marché.

SAINT-GERMAIN. — Foire. —

Notre foire, favorisée par un temps splendide, avait attiré beaucoup de monde. Tous les foirails étaient abondamment garnis, mais les transactions furent peu nombreuses par suite d'une diminution assez sensible sur tout le bétail.

Aussi les marchands forains se plaignaient de leur recette. Ils étaient trop nombreux et le champ de foires suffisait à peine à les loger.

Voici les cours pratiqués :

Poulets, 70 c.; canards, 60 c.; dindes, de 55 à 60 c.; Lapins domestiques, 35 c., le tout le demi-kilo.

Ceufs, 50 c. la douzaine.

Truffes, 5 fr. le demi-kilo.

BULLETIN FINANCIER

Les Consolidés ont encore baissé à Londres, chez nous, le mouvement de baisse s'est encore accentué par répercussion.

Notre 3 0/0 a perdu le cours de 99 fr. et reste à 98,97 après 98,92 au lieu de 99,05 précédente clôture; et l'amortissable finit à 99,50.

Très peu d'affaires sur les établissements de crédit; le Crédit Lyonnais seul a été coté à terme à 1093 coupon détaché.

Nos chemins ont reculé : le Lyon à 1445; le Midi à 1210; le Nord à 1822 et l'Orléans à 1533.

Le Suez reste à 3792.
L'Extérieure baisse à 91,25; l'Italien à 102,55 le Portugais à 31,80; le Turc D à 30,30; la Banque Ottomane à 609.

Le Crédit mobilier français et le Crédit foncier et agricole d'Algérie procèdent à l'émission de 15.000 obligations des Messageries Maritimes.

Ces obligations qui sont émises à 427,50 rapportent 3 1/2 0/0.

Elles sont remboursables à 500 francs. La Société se réserve le droit de rembourser à 500 francs par anticipation, mais seulement après le 1^{er} avril 1906, tout ou partie des titres restant en circulation.

On sait que la Compagnie des Messageries Maritimes fondée en 1852, possède à ce jour, une flotte de 60 paquebots affectés tant aux services publics subventionnés par l'Etat qu'à ses diverses lignes commerciales.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

AVIS

Monsieur FARGE

FABRICANT DE MALLÉS

Avenue de la Gare

Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'Élixir de Virginie, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

Vient de paraître :

LA SÉPARATION

DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ

Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne

Prix : 1 fr. 25

S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même

9, rue du Lycée.

A LOUER

BOULANGERIE

AVEC MATÉRIEL

12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Avis au public

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Paris
Dentiste du Lycée Gambetta
69, Bd Gambetta et Rue Foduc

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
20 Vend.	+ 13,5	0	775	Beau
21 Sam.	+ 18	0	773	Beau
22 Dim.	+ 18	+ 2	773	Beau
23 Lundi	+ 18,5	+ 3	766,5	Beau
24 Mardi	+ 19	+ 7	763,5	Beau
25 Mer.	+ 19	+ 8	760	Vent
26 Jeudi	+ 17,5	+ 9,5	751	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie.

D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIII

Fontenoy

— Les légendes qui courent sur notre famille le prétendent du moins. Et, par un singulier hasard, c'était, dit-on, déjà un Edmond O'Donnell qui combattait et tomba frappé sur le fatal champ de bataille de Fontenoy.

Lady Dangerfield regarda de l'air d'une personne qui prend un intérêt à la conversation.

C'était, dis-tu, un Edmond O'Donnell ? Vraiment ?... Lis-nous cela, veux-tu ?

Je ne fais jamais la lecture à haute voix, répondit Cecil, c'est un talent que je ne possède pas.

Elle jeta soudain un coup d'œil sur les doigts de la gouvernante.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Mademoiselle Herncastle ! fit-elle en l'interpellant.

Mademoiselle Herncastle releva la tête. — Voulez-vous lire ceci à lady Dangerfield ? Je crois que vous savez lire à haute voix.

— J'essaierai... répondit Mlle Herncastle. Elle déposa son ouvrage, s'approcha, prit le livre, et se tint debout devant les dames qui se préparaient à l'écouter.

Elle commença. — Oui ; Cecil avait deviné juste, Mlle Herncastle savait lire. Elle avait une voix étrangement musicale, et d'une sonorité, d'un calme et d'une douceur incomparables.

Elle faisait un effet singulièrement pittoresque, debout comme elle était, avec ses traits se profilant sur l'obscurité tombante et les derniers rayons du soleil couchant glissant sur son visage et sa chevelure d'un noir terne.

Telle était la pensée de Rose O'Donnell, telle était celle de Cecil Clive, telle était celle des deux gentlemen qui s'avançaient lentement sous les arbres de l'avenue, sans qu'on les eût remarqués ou entendus... c'était sir Arthur Tregenna et le capitaine O'Donnell.

Tous deux s'étaient arrêtés pour écouter la lectrice, comme obéissant à une impulsion simultanée.

Elle en était au passage suivant : — En avant, la cavalerie de ma garde ! s'écria furieusement le roi Louis...

« Les cavaliers s'avancent au-devant de la mort, mais leur choc est rude, et ils ne tombent pas sans que leur trépas ne soit vengé. »

« La colonne déborde dans le camp royal... »

le roi Louis tourne bride.

« — Pas encore, Siré, dit le duc de Saxe, il reste encore les Irlandais. »

« — Lord Clare, s'écrie-t-il, vos désirs sont satisfaits ; voilà vos ennemis les Anglais ! »

« Le maréchal sourit presque en les voyant marcher, tant leur ardeur est impétueuse ! « Quel terrible air ont ces exilés, qui d'habitude ne sont pas aussi gais ! »

« Aujourd'hui leurs cœurs renferment cinquante ans d'injures accumulées... les traits violés avant que l'encre avec laquelle ils avaient été signés ne fut sèche, leurs demeures livrées au pillage, les reliques de leurs saints jetées au vent, les cris de leurs femmes au moment de leur départ, leurs prêtres traqués comme des loups, leur pays ravagé... on dirait, à les voir, que chacun se croit chargé de la vengeance commune. »

« Jamais on ne vit, ni à Fontenoy, ni ailleurs, un plus noble bataillon courir au combat que celui formé par ces fiers exilés. »

« La voix d'O'Brien est remplie de joie, quand il s'arrête pour dire : »

« — En avant à la baïonnette ! »

« L'impétueux bataillon s'élance comme un torrent qui descend des montagnes. »

« La colonne anglaise s'est éclaircie, ses décharges s'affaiblissent ; cependant les forces qui lui restent présentent encore un vaillant aspect. »

« Les Anglais s'appuient contre la colline, pour soutenir le choc irrésistible qui les menace, et les baïonnettes se brisent contre eux comme les vagues écumantes sur les récifs ; »

les hommes ressemblent à des rochers.

« Une décharge part de leurs rangs quand tout à coup on voit surgir, à travers la fumée, qui se dissipe, les Irlandais qui serrent dans leurs mains crispées leurs fusils déchargés. »

« Puis l'on entend pousser ce cri féroce : « — Vengeance ! et rappelez-vous Lime- rick ! Ecrasez les Sacsanach ! »

« Comme des lions escaladent les murs d'une bergerie, quand la faim les a rendus furieux, les Irlandais s'élancent en ligne droite contre la ligne anglaise. »

« L'acier reluit maintenant, il est couvert de sang et leurs fusils en sont tous rouges. »

« Ils traversent les rangs qu'ils culbutent, les files qu'ils désunissent, les drapeaux qu'ils foulent aux pieds. »

« Les Anglais résistent avec désespoir... ils s'arrêtent, ils se raillent, pour se débarrasser et s'enfuir de nouveau... le vert penchant du coteau se couvre de morts et de mourants. »

« C'est ouragan furieux s'étend sur toute la plaine, et loin au-delà et derrière lui se précipitent sur sa trace les fantassins. »

« A Fontenoy, pareils à des aigles qui s'échangent au soleil leurs ailes ensanglantées, les Irlandais s'arrêtent enfin... la bataille était gagnée ! »

Elle se tut. Ces paroles étaient sorties de sa bouche avec un son doux, clair, perçant comme celui du clairon.

Un éclair brillait dans ses yeux et sa figure pâle s'était empourprée.

(A Suivre).

MISÉ FÉRÉOL

II

C'est au delà des plaines de Meyran qu'on entre dans la vraie Camargue. La végétation est encore superbe, mais on sent qu'elle s'appauvrit peu à peu. — L'aspect de cette contrée est peut-être unique au monde dans son contraste si étrange de stérilité et d'abondance. C'est un désert semé d'oasis ; c'est la mort et la vie se côtoyant, s'étreignant, luttant, jusqu'à ce que la mort l'emporte enfin à l'extrémité du delta.

— Et quoi ! Est-ce de la neige ? dit tout à coup Pierre, en montrant du doigt la plaine où s'étaient, par endroits, des couches blanches comme du givre cristallisé.

Planette éclata de rire. — C'est la *sansouire*, répondit-elle.

On appelle ainsi de vastes espaces nus, dévorés par une sorte de lèpre, et où le sel, ramené à la surface par un rayonnement solaire, fait l'effet de champs de neige. Ce phénomène, particulier à la Camargue, imprime au paysage un caractère de sauvagerie grandiose, quelque chose du désert africain avec ses étincellements, son uniforme sévère, ses mi-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

rages. Sur ces landes stériles, quelques touffes d'*angane*, herbe grise et ligneuse ; de loin en loin, une manade sous la protection d'un *gardian*, paresseusement étendu, son chien à ses côtés.

Midi sonnait quand on arriva à Albaron.

A la vue de ce joli hameau, arrosé comme le jardin par le petit Rhône, Pierre proposa de s'arrêter pour déjeuner. La gaieté et le grand air excitaient l'appétit. Le domestique défit le panier aux provisions ; le couvert fut vite étalé sur l'herbe fraîche, à l'ombre de rosiers sauvages, et d'acacias en fleur. La jeunesse a de ces heures charmantes où elle jouit pleinement, sans souci de l'instant qui précède ou de l'heure qui suit. Pierre avait oublié ses ennuis. Il fit des frais d'esprit pour les deux Camargaises, exhiba son répertoire si goûté dans son monde de viveurs, imita les comiques en vogue à Paris. — Planette riait sans comprendre ; misé Féréol ne se départissait pas de sa gravité froide. Au dessert, il voulut tremper leurs lèvres dans le vin de Porto.

— Ainsi M. Bodin, demanda Planette en choquant gentiment son verre à celui de Pierre, vous venez vous établir à Romaz ?

— Au contraire, je viens pour le vendre.

— Comment le vendre ?

— Mon Dieu ! Oui.

— On dit pourtant que c'est bien beau, reprit-elle en jetant à la dérobée un coup d'œil à sa compagne.

Pierre alors l'interrogea. Elle ne sut rien répondre. Avec des mines fûtées, elle avoua qu'elle connaissait le mas pour l'avoir à peine

vu en traversant la route.

Entre filles et garçons la causerie, tôt ou tard, devait prendre une allure galante, Pierre, après avoir vanté le costume pittoresque des Provençales, en arriva tout naturellement à un compliment sur leurs personnes.

— Quel âge avez-vous ? demanda-t-il sans façon, en regardant l'une après l'autre les deux amies.

— A peu près le même âge, répondit Planette, j'ai dix-huit ans, Albine en a vingt. Et vous ?

— Oh ! moi, je suis le vieillard, répliqua-t-il. J'ai vingt-huit ans.

— Déjà ?

— Comment ? ça vous étonne ?

— Oui.

— Est-ce un compliment ?

— Les filles n'en font pas aux garçons.

— Pour une fois !

— Faut-il dire la vérité ?

— Tout entière, et en buvant encore ce verre de porto,

Elle vida son verre, en passant sa langue rose sur ses lèvres humides :

— Eh bien ! vous n'avez pas du tout les manières d'un homme, vous avez plutôt l'air d'un garçonnet. Cela ne vous fâche pas ?

— Pas du tout ! et si j'avais dix ans de plus j'en serais même très flatté.

La curieuse Planette ramena bientôt l'entretien sur la vente de Romaz, qui semblait l'intriguer particulièrement. Pierre ayant prononcé le nom de son acquéreur :

— Comment ? c'est M. Rémond ? s'écria-t-

elle. Tant mieux ! j'avais déjà peur.

— Peut-être demanda-t-il. Pourquoi ?

— Eh ! répliqua-t-elle avec un sourire malin, nous autres paysans nous aimons surtout les gens du pays. Après ça, au fond, ça m'est bien égal.

Mais Planette était partie. Dans le flux de ses paroles, elle jeta ces mots :

— M. Rémond a une demoiselle n'est-ce pas, Albine ?

A cette question, misé Féréol, sortant de sa réserve silencieuse, entama le plus gracieux éloge de la jeune fille.

Pierre écoutait avec un hypocrite intérêt. L'expression ardente de ses yeux noirs, l'éclat de ses dents blanches, le chant de la voix modulée comme une voix italienne, alerte et enjouée comme un gazouillement, le ravissaient !

Il fallut songer à poursuivre la route. Ils remontèrent en voiture Pierre affectant avec misé Féréol, des allures de séducteur, il la vit bientôt se refroidir. A un moment, comme l'essayait de lui prendre la main, elle la retira presque fâchée.

— Vous, vous êtes une coquette, dit-il. Parions que vous n'êtes pas si difficile au village.

(A suivre)

Jacques VINCENT.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2399 du 21 mars. Envoi gratuit d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Macédoine : Une embuscade dans les montagnes voisines du monastère de Sainte-Thérèse.

Le printemps au Bois de Boulogne.

Pékin : Le prince Chun inaugure le monument expiatoire du baron de Ketteler.

Pêche en Islande. — Navire morutier. — Préparation de la morue et du homard. — Vue générale de Reykiavik. — Hôpital des marins français. — L'Eglise.

La Bièvre dans Paris et hors Paris.

Locomotion aérienne en Amérique ; l'aviateur. — Appareil à voler après le lancement. — Vol à 180 mètres.

Les ateliers des Beaux-Arts : Sculpture. — Peinture.

Le Théâtre Alsacien : Gustave Stroskof, « Monsieur le Maire ». — L'art Alsacien. — les Alsaciennes.

Etablissement zoologique de Hambourg : Volière de Flamants. Commerce d'animaux féroces. — Produit du lion et de la tigresse. — Zèbres et chameaux.

Art et curiosité.

La Tiare de Saitapharnès au musée du Louvre. — La salle des bijoux antiques.

Nouveau rideau de fer de la Comédie-française. — Fête de la Mi-carême : Les Reines à l'Elysée.

Échec par M. D. Janowski.

Roman illustré : La Prote de l'Ombre, par M Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 26 mars 1903.

Sommaire. — V^{ste} Nacla : Chronique. — A. de Gérolles : Pierrot Sauvé. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alancic : Le Maître du Moulin-Blanc (suite). — Pierre Calmette : la frappe des sous à la monnaie. — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Clotilde Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 26 mars 1903.

Une chasse monstre en Sibérie, B. de Zeninoff. — Les Ferry-Boats du Mississippi, Maurice Rhèmes. — Le « Globe Trotter » à travers le monde ; l'homme le plus petit ; l'union fait la force ; à qui le record de la longévité ; une Chinoise et son enfant ; un tramway unique au monde ; coutumes musulmanes, G. T. Lord Crésus, roman inédit (suite) ; illustrations de Louis Tinayre! — G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Mon aventure avec Bill Chaffin, F. — Traits de mœurs annamites, Charlie Dodge. — Le Secret du Volcan (suite et fin) ; illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Sur les grands chemins du globe, G. D. — Les voyages de nos lecteurs, Raoul Gain. — Chronique du cartophile, Rambler. — Causerie photographique (Le sténopé), Fernand Christel. — Curiosités naturelles : l'homme le plus barbu, XXX. — Petite correspondance, Nos concours. Concours n° 64 (voyage à travers le monde). Soixante Prix. Résultats du n°

59 (Le voyage à pied. M. Sphinx. — Guide du voyageur (page) humoristique), Tézier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie

d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOULÉMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	
DE TOURS à ANGOULÊME.	
D'ANGOULÊME à BORDEAUX.	

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.